

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 234

présenté par
Mme Laclais

ARTICLE 13 QUINQUIES

Substituer au mot :

« les »

les mots :

« un délai de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.